



DÉLIBÉRATION N° 70/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

FINANCES

Convention d'occupation
temporaire – Logement communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.

M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Aurélie FERNANDES, Adjointe au Maire en charge des Affaires Sociales, informe l'assemblée que le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Il permet de s'engager dans une mission d'intérêt général, notamment au sein d'une collectivité dans l'un des 10 domaines : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, humanitaire, développement international et action, citoyenneté européenne.

L'engagement de service civique se déroule sur une période continue de 6 mois à 1 an.

La Commune et le CCAS de Volvic soutiennent, ainsi, l'accueil de jeunes volontaires, en leur proposant des missions au service de l'intérêt général (ex : CCAS, service de la police municipale etc. ...).

Le CCAS accueille actuellement Mme Célia FALBO en service civique par le biais de l'association Unis-Cité pour une durée de 8 mois.

Dans ce cadre, la Commune de Volvic met à disposition de Mme Célia FALBO, un logement communal situé à Volvic, au 1^{er} étage d'un bâtiment communal sis 6 rue de la Libération d'une superficie de 50 m².

A cet effet, une convention d'occupation temporaire sera conclue entre la Commune de Volvic et Mme Célia FALBO pour laquelle le projet est joint au présent rapport et qui a pour objet de préciser les conditions d'occupation des locaux appartenant à la Commune de Volvic stipulant, notamment, les principales dispositions suivantes :

- Le loyer mensuel est fixé à 50€ TTC (charges, impôts et taxes compris), payable à terme échu ;
- La durée du bail est fixée à 7 mois.

Ainsi, le Conseil Municipal, Mme Aurélie FERNANDES entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE DE FIXER** le loyer mensuel à 50 € TTC (Charges, impôts et taxes compris), payable à terme échu ;
- **DÉCIDE DE FIXER** la durée du bail à 7 mois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'occupation temporaire ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et Mme Célia FALBO ainsi que tout acte y afférant (avenants inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30/6/2024
Publié ou notifié
le : 30/6/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

